

PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de la SEMOIS-CHIERS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg (AIVE)

Intercommunale Namuroise de Services Publics (INM/ISP)

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction

Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration

Jean-Luc LEJEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA SEMOIS-CHIERS

Namur, le 22 DEC. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît LUYTEN

Elio Di Rupo

Feuille n° 39/43

Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia) : habit ou équip. communautaire, aménagement différé, loisir, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) : habit ou équip. communautaire, aménagement différé, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) : habit ou équip. communautaire, aménagement différé, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) : habit ou équip. communautaire, aménagement différé, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) : habit ou équip. communautaire, aménagement différé, loisir, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) - PDS: plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egoût sous pression, Egoût gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover, Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur, Canalisation spécifique en assainissement autonome, Canalisation d'eau claire existante, Canalisation d'eau claire à réaliser

Traitement des eaux usées

Station d'épuration

Station publique existante, adjugée ou en construction, à réaliser

Station à statut particulier existante, adjugée ou en construction, à réaliser

Autres problématiques

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/09/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (IIa), Prévention éloignée (IIb), Surveillance (III)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)

Navigable, 1^{er} catégorie, 2^{ème} catégorie, non classé, Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/09/2004)

Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 20/12/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'intégrant en rien la responsabilité de la DGATLP. L'utilisation de nouvelles données de plans IGN peut entraîner des impositions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)

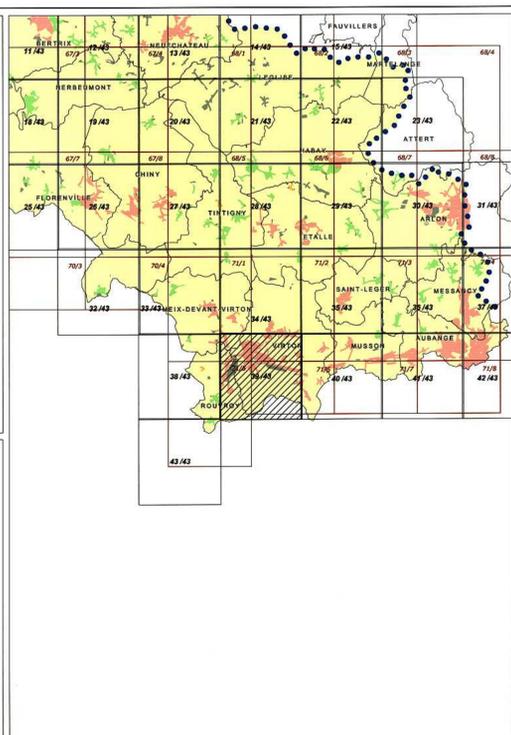
40/1 Limite de planche IGN (1/10 000)

Remarque : le document peut contenir des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : conversion TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN

Traitement des données : OEA et SPGE



Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930

Siège Social : 46, Rue Lacroix - B-4000 VERVIERS - Tél : 087 324 400

<http://www.spge.be> - Email : carto@spge.be